

ARRONDISSEMENT  
DE  
MONTAUBAN

# SIEEOM du Sud-Quercy

## ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE

### Délibération n°03

Objet : *Décision  
Modificative n°1*

Date de convocation :  
10/06/2020

Date d'affichage :  
10/06/2020

Nombre de Membres  
en exercice :  
29

Nombre de présents :  
15

Nombre de votants :  
15

*La présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours en  
annulation devant le Tribunal  
Administratif dans un délai  
de 2 mois à compter de sa  
notification ou de sa  
publication.*

L'an deux mille vingt,  
le 24 juin à 16 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Catherine MORO suppléante de Philippe CHERON, Alain GAMBAROTTO, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRE, Alain MALMON, Jean-Marc MIRAMONT suppléant d'André MAGNAC, Bernard NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Guy PORTAL, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Daniel RESONGLES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Excusés : Mesdames et Messieurs Didier CASSAGNEAU, Chantal COMBALBERT, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Gaylord DENAX, Dominique FORNERIS, Sonia GRIMAL, Jacques JOFRE, Christian LESTRADE, Kléber LEYGUE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Jean PRADIN, Hervé QUET, Gilbert ROZES.

Secrétaire de séance : Agnès PALMIE.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SIEEOM a dû acquérir du matériel et divers produits pour assurer la sécurité de son personnel et des usagers pendant la pandémie de COVID 19. Il estime le coût direct de cette pandémie à 20 000 € pour la collectivité en intégrant les primes des agents et les recrutements nécessaires pour renforcer les équipes.

Monsieur le président propose à l'assemblée d'intégrer ces coûts au budget 2020 en adoptant la décision modificative n° 1 du budget principal suivante :

CHAPITRE/ ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSE	RECETTE	TYPE OPERATION
011/6068	Autres matières et fournitures	2 000		réelle
011/60631	Fournitures d'entretien	3 000		réelle
012/ 64118	Autres indemnités	15 000		réelle
022/022	Dépenses imprévues	- 20 000		réelle
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	<b>Total investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

**Approuve** la décision modificative n° 1 ci-dessus.

- ADOPTÉE -

Le Président,  
M. LAMOLINAIRE